

SITA SUD

POLE DEVELOPPEMENT
EUROPARC DE PICHAURY
1330, RUE GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE
13856 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
TEL + 33 (0)4 42 99 12 99
FAX + 33 (0)4 42 99 12 98



RAR 1A 053 447 1910 6

Préfecture du GARD
A l'attention de Monsieur le Préfet
10, avenue Feuchères
30045 Nîmes Cedex 9

V/ Réf :

Affaire suivie par Philippe NICOLET – DREAL LR Unité Gard Lozère
Et Didier JALLAIS – Préfecture du Gard - Bureau des ICPE

Aix-en-Provence, le 28 mars 2013

Objet : Compléments au dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique et au dossier de demande d'autorisation d'exploiter un Pôle de Recyclage et d'Élimination de déchets non dangereux sur la commune de Bellegarde.

Monsieur le Préfet,

La société SITA SUD, dont le siège social est situé 16 rue Antoine Becquerel, CS 17216, à Narbonne (11785 cedex), représentée par M. Sylvain GOLLIN, agissant en qualité de Directeur Développement de la société SITA SUD, a déposé le 4 décembre 2012 à la préfecture du Gard, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un Pôle de Recyclage et d'Élimination de déchets non dangereux sur la commune de Bellegarde et une demande d'institution de servitudes d'utilité publique.

Par courrier du 14 février 2013, vous nous avez fait part des demandes de précisions et de compléments de l'Unité Territoriale Gard-Lozère de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon afin de poursuivre l'instruction des dossiers déposés le 4 décembre 2012.

Conformément au courrier du 14 février 2013, les précisions et compléments principaux portent sur :

- Une hauteur de dôme de l'ISDND abaissée de 81mNGF à 72mNGF, qui permet de préserver la lisibilité de la Costière, élément majeur du Grand Paysage depuis la Plaine, en réponse aux demandes du service Paysage de la DREAL LR suite à notre réunion du 23 janvier 2013 ;
- Un engagement commun des sociétés SITA FD et SITA SUD pour que l'acceptation des déchets non dangereux d'origine ménagers et assimilés sur l'ISDND de SITA FD soit arrêtée au démarrage effectif de l'exploitation de l'ISDND de la Roseraie par SITA SUD selon le courrier ci-joint ;
- Le descriptif du traitement des lixiviats avec la mise en place in-situ d'une unité de traitement permettant de traiter la production des lixiviats du projet et la description des dispositifs transitoires, complémentaires et de secours pour le bon fonctionnement de cette unité.

L'ensemble des compléments et précisions attendus ont été apportés et intégrés au cœur des dossiers pour en faciliter sa lecture. Le tableau ci-après précise en détail les chapitres concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Sylvain GOLLIN
Directeur Développement SITA SUD

PJ : Courrier d'engagement conjoint SITA / Tableau de suivi des compléments